



Exporter des dattes en Europe

PERSPECTIVES DU MARCHÉ POUR VOTRE PRODUIT



1	Description du produit	2
2	Spécifications du produit	3
2.1	Les caractéristiques du produit	3
2.2	Normes de qualité générales	3
2.3	Étiquetage et conditionnement	4
3	Les exigences pour exporter en Europe	5
3.1	Les exigences obligatoires	5
3.2	Les exigences privées	8
3.3	Les exigences de niche	9
4	Tendances et opportunités pour les dattes sur le marché	11
4.1	Perceptions et tendances nutritionnelles	11
4.2	Développement du marché	12
5	Statistiques commerciales et macro-économique	13
5.1	Production mondiale – exportation et importation	13
5.2	Les importations européennes	15
6	La chaîne de commercialisation des dattes	17
6.1	Dans le pays d'origine	17
6.2	Description des acteurs de la chaîne	18
7	Prix	20
8	Source d'information complémentaire	25

Les dattes bénéficient d'un engouement certain en Europe où, à l'instar des autres fruits secs et des noix, elles consommées comme collations nature et santé, en alternative aux produits coupe-faim riches en sucres ajoutés ou gras saturés. Consommées surtout entières ou dénoyautées, elles sont aussi de plus en plus utilisées comme ingrédient dans les préparations alimentaires diverses, dans la pâtisserie, confiserie, sauces ou boissons comme une alternative aux ingrédients considérés comme moins sains comme le sucre raffiné. Longtemps destinées avant tout aux diasporas musulmanes et consommées durant les périodes de fêtes, les dattes rejoignent aujourd'hui une clientèle diversifiée et sont commercialisées dans tous les segments du marché de l'alimentation en Europe.

1 Description du produit

Selon la FAO, on recense près de 3.000 variétés du fruit du palmier dattier *Phoenix dactylifera* (Lat). Selon les origines géographiques, la plupart ne sont connues et consommées que par les populations locales et ont des appellations qui varient. Plusieurs sont hybrides et ne sont pas standardisées, y compris dans les pays où elles sont cultivées. En raison de leurs caractéristiques gustatives, la façon de les consommer ou leurs propriétés de conservation, certaines variétés se sont imposées et ont imposé leur notoriété sur les marchés, à la faveur des circuits migratoires ou des relations avec les diasporas et leurs pays d'origine. Au Royaume-Uni, les variétés communes d'Asie centrale ont pris le dessus en raison des importantes diasporas d'origine asiatique, notamment pakistanaïses. La Deglet Nour originaire d'Algérie ou de Tunisie s'est fait connaître en Europe par le biais de la France et sa population d'origine maghrébine.

En Europe, les variétés les plus connues sur le marché européen sont la Medjoul et la Deglet Nour. D'autres variétés commencent à trouver leur niche parmi les connaisseurs en Europe, telles la Mazafati d'Iran, la Sukkari d'Arabie Saoudite, la Aseel, la Bahri, la Ajwa pour ne citer que celles-là.

Sur les étiquettes dans les rayons sont distinguées surtout :

- + La Deglet Nour dont les principaux fournisseurs sont la Tunisie et l'Algérie.
- + La Medjoul, provenant surtout d'Israël.
- + Les dattes communes, qui proviennent surtout d'Asie et du Proche-Orient, dont la variété n'est souvent pas spécifiée.

Les dattes sont un produit de saison récolté entre la fin de l'été et le début de l'hiver selon les variétés. Bien qu'on les distingue entre « molles », « semi-molles » ou « sèches », les dattes sont commercialisées en Europe dans les circuits de distribution des fruits secs ou séchés et répondent aux réglementations pour ce type de produit. De plus, les codes tarifaires et la nomenclature douanière ne distinguent ni les variétés de dattes ni leurs différents dérivés.

Les statistiques fournies dans ce document sont basées sur la nomenclature combinée (CN) utilisée pour classer les marchandises par les autorités douanières et fondée sur les codes du Système Harmonisé (SH). Les **dattes, fraîches ou séchées**, sont classées sous la position **HS 080410**.

2 Spécifications du produit

2.1 LES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Les standards internationaux minimums de qualité pour les dattes, qui servent de référence sur le marché européen, sont contenus dans la norme CEE-ONU DDP-08, qui concerne la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des dattes séchées. La norme définit la qualité que doivent présenter les dattes au stade du contrôle à l'exportation, après les étapes du conditionnement et de l'emballage. D'après cette norme, qui ne s'applique pas aux dattes destinées à l'usage industriel, les dattes commercialisées doivent avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- + Intactes : sont exclues les dattes dont la peau a été écrasée, déchirée ou arrachée, laissant apparaître le noyau de façon telle que l'aspect du fruit est sensiblement altéré ;
- + Saines : sont exclues les produits atteints de pourriture ou d'altération telles qu'elles les rendraient impropres à la consommation ;
- + Propres : pratiquement exemptes de toute matière étrangère visible ; sont exclues les ingrédients d'enrobage ;
- + Exemptes de parasites vivant quel que soit leur stade de développement ;
- + Exemptes d'attaques de parasites visibles à l'œil nu, y compris d'insectes et/ou acariens morts et de leurs résidus ou déjections ;
- + Exemptes de filaments de moisissures visibles à l'œil nu ;
- + Exemptes de fermentation ;
- + Exemptes de fruits immatures, c'est-à-dire de fruits légers, rabougris ou de consistance nettement caoutchouteuse ;
- + Exemptes de fruits non pollinisés, notamment de fruits qui se présentent comme des fruits rabougris, immatures et dépourvus de noyau ;
- + Exemptes de fruits tachés, c'est-à-dire de fruits présentant des marques cicatrisées, des altérations de la couleur ou des brûlures de soleil, ou de fruits atteints de mélanose (noircissement notable du sommet, généralement en association avec d'importantes crevasses ou craquelures de la pulpe) ou de side spot (zones sombres qui affectent la pulpe), ou encore d'anomalies analogues sur une surface au moins égale à celle d'un cercle de 7 mm de diamètre ;
- + Exemptes d'humidité extérieure anormale ;
- + Exemptes d'odeur et/ou de saveur étrangère. L'état des dattes doit être tel qu'il leur permette de supporter le transport et la manutention dans un état satisfaisant au lieu de destination.

2.2 NORMES DE QUALITÉ GÉNÉRALES

En matière de classification des dattes, la norme définit les trois catégories de qualité : « Extra », « catégorie I » et « catégorie II ».

La teneur en eau admise ne doit pas être supérieure à 26,0 % pour les variétés à sucre de canne et à 30,0 % pour les variétés à sucre inverti (dont Medjoul). Un seuil plus élevé est admis pour les dattes de la variété Deglet Nour à l'état naturel dont le taux d'humidité maximal est fixé à 30,0 %.

La tolérance admise pour les fruits endommagés par les parasites est de 3 % pour la catégorie Extra, 8 % pour la catégorie I et 12 % pour la catégorie II. Il est à noter que certains états dont le Royaume-Uni, la Suisse et la Pologne exigent des taux plus bas.

Les différentes dispositions de cette norme, notamment en matière de niveaux de tolérance admis, de conditionnement et de taux d'humidité, sont des standards minimaux pour la commercialisation des dattes à l'échelle internationale qui peuvent faire l'objet de renforcement dans la législation européenne et la législation des états. Les opérateurs privés du marché ont leurs propres exigences qui peuvent aller au-delà de la norme internationale et de la législation en vigueur.

Suite à l'introduction récente des dattes fraîches sur le marché et afin de tenir compte des particularités de nouvelles variétés, une norme spécifique pour les dattes fraîches est en cours d'élaboration au sein des instances de la FAO. Cette norme est pour l'instant au stade d'avant-projet et est en cours de discussion entre les états membres.

TIP

Le présent document traite des normes et standards appliqués dans le marché de destination des produits. Les producteurs et exportateurs sont tenus de respecter les normes et standards de l'état de production. Au Maroc, les normes et standards s'appliquant aux dattes et à la pâte de dattes sont détaillés dans deux arrêtés de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires publiés en 2017 et 2018. Consulter l'ONSSA pour toute question relative à la législation marocaine.

2.3 ÉTIQUETAGE ET CONDITIONNEMENT

Des exigences minimales liées aux colis et à leur marquage sont aussi spécifiées dans la norme CEE-ONU DDP-08.

Les dispositions minimales de marquage précisent notamment :

Chaque colis doit porter, en caractères groupés sur un même côté, lisibles, indélébiles et visibles de l'extérieur, les indications minimales :

- + Emballeur et/ou expéditeur : nom et adresse (par exemple, rue/ville/région/code postal, et pays s'il est différent du pays d'origine), ou code (identification symbolique) reconnu officiellement par l'autorité nationale nature du produit, par ex. « Dattes », si le contenu n'est pas visible de l'extérieur ;
- + Nom de la variété et/ou type commercial (facultatif) ;
- + « En régime » ou « en branchettes », selon le cas ;
- + Pays d'origine et, éventuellement, zone de production ou appellation nationale, régionale ou locale ;
- + Caractéristiques commerciales : catégorie extra, 1 ou 2.
- + Année de récolte (facultative) ;
- + « À consommer de préférence avant le ... » et indication de la date (facultatif).

Les dattes sont généralement expédiées en colis dont la taille s'ajuste aux palettes conventionnelles (800 x 1 200 mm et 1 000 x 1 200 mm). Elles sont généralement emballées pour le vrac dans des boîtes en cartons de 5 à 13kg avec membrane plastique à l'intérieur, et quand elles sont emballées pour la vente finale en barquettes ou sachets de 250g à 500g ou 1kg. Les dattes destinées à l'usage industriel peuvent aussi être emballées en sacs ou barils.

TIP

Pour plus d'information sur les conditions d'emballage, de transport et de stockage, voir le site allemand Transport Information Service.
Se référer à la norme CEE-ONU DDP-08 pour connaître les conditions minimales de qualité, de manutention, de conditionnement, de stockage et de transport.

3 Les exigences pour exporter en Europe

Les exigences pour exporter des produits alimentaires en Europe peuvent être regroupées en trois catégories : les **exigences obligatoires**, définies par des lois et règlements aux niveaux nationaux et supranationaux ainsi que les standards de qualité, les **exigences privées** régies par le marché et les acteurs privés, qui ne sont pas obligatoires, mais qui sont généralement demandées par les acheteurs, et les **exigences de niche**, dépendant des différents segments de marché, tels que bio ou ethnique. Les informations du présent document concernent les principales exigences au sein de l'UE. Les états d'où les produits proviennent ont aussi différents niveaux d'exigences pour l'exportation des denrées. Les exportateurs sont invités à valider les informations auprès des autorités compétentes et consulter les importateurs avec qui ils travaillent pour valider les procédures d'importation et exigences particulières selon le marché visé.

TIPS

Consulter le portail [Access2Markets](#) de la Commission européenne permet de consulter les exigences applicables aux produits importés dans un état membre de l'UE. Les informations concernant les dattes sont accessibles sous le code SH 080410.

Consulter les publications de l'organisme néerlandais [CBI Ministry of Foreign Affairs](#), pour des informations complémentaires sur les tendances du marché, les exigences et

[Consulter la liste des sites de la douane des états européens](#) selon le port d'entrée des marchandises afin de valider les exigences documentaires et législatives pour l'importation des denrées sur leur territoire.

Consulter l'[ONSSA](#) pour toutes questions relatives aux contrôles techniques et aux certificats d'analyses phytosanitaires, aux laboratoires certifiés, ainsi que concernant la réglementation et les normes contenues dans législation marocaine concernant les dattes. [Morocco Foodex](#) est l'organisme compétent qui assiste les entreprises au niveau des procédures et démarches à l'exportation. L'Association Marocaine des Exportateurs [ASMEX](#) offre aussi un appui notable aux exportateurs notamment en matière de formation et de support technique.

3.1 LES EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les états membres de l'UE suivent la législation adoptée au niveau européen. Certaines lois adoptées au niveau national complètent ou renforcent la législation sur des aspects non couverts par la loi européenne. En ce qui concerne le Royaume-Uni, suite au retrait de l'UE le 1er janvier 2021, la législation européenne est convertie en loi nationale et continue de s'appliquer jusqu'à nouvel ordre. En ce qui concerne la Suisse, afin de faciliter le commerce des denrées alimentaires avec l'UE, la plupart des dispositions de la législation suisse ont été harmonisées avec la loi européenne à partir du 1er mai 2017. Il importe de consulter les importateurs et les autorités compétentes des pays de destination des marchandises afin de vérifier les exigences légales.

Les principales dispositions de la législation alimentaire en Europe sont couvertes par le [Règlement \(CE\) N° 178/2002](#). La législation s'applique à toutes les denrées alimentaires importées et commercialisées en Europe, ainsi qu'à tous les acteurs de la chaîne, y compris dans le pays de production. Elle couvre :

- + la sécurité alimentaire
- + la traçabilité
- + l'étiquetage
- + l'emballage
- + l'importation et l'exportation des denrées.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'objectif de la législation est de garantir que les produits commercialisés en Europe sont sécuritaires, propres à la consommation humaine et ne contiennent pas de contaminants qui pourraient poser un risque pour la santé. La responsabilité incombe aux opérateurs à tous les échelons de la filière de s'assurer que les produits mis en marché répondent aux dispositions des lois. Le principe de précaution guide les dispositions de la loi. Les opérateurs de la filière sont tenus de suivre des procédures d'analyse et de gestion des risques telles que contenues dans le protocole HACCP.

TIPS

Consulter le guide sur la traçabilité des denrées au sein de l'UE.

Les cas de non-conformité sont enregistrés dans la base de données de Rapid Alert System for Food and Feed (RASFF). Il est fortement suggéré de maintenir une vigilance et de consulter cette base afin d'en apprendre davantage sur les infractions relatives aux produits importés.

Réviser vos procédures à toutes les étapes de la production, de la récolte, de l'entreposage et du transport des denrées : Codes d'usage du Codex Alimentarius afin de prévenir les contaminations microbiologiques.

Consulter le Guide d'information HACCP préparé par Import Promotion Desk (IPD).

Pour l'importation des denrées, les certificats d'analyses phytosanitaires doivent être présentés aux douanes du port d'entrée dans l'UE. Ces certificats sont délivrés par les laboratoires agréés dans le pays d'origine. Les contrôles des denrées par les autorités sont aléatoires et peuvent être effectués à toutes les étapes de l'importation ainsi que de la distribution. En fonction d'une évaluation des risques par les autorités sanitaires et selon les infractions et irrégularités passées, des contrôles plus fréquents et des restrictions plus sévères peuvent être appliqués, pouvant aller jusqu'à la suspension totale des importations en provenance d'un pays. Dans le cas des dattes, les infractions passées ont surtout été reliées à la contamination par des insectes ou la contamination par l'hépatite A.

CONTAMINANTS ET PESTICIDES

La législation européenne est très stricte sur les contaminants chimiques et microbiologiques des denrées alimentaires, ainsi que sur les méthodes pour prévenir et contrôler les contaminations. Le Règlement (CE) N° 1881/2006 prévoit des seuils maximaux autorisés pour certains contaminants dans les denrées alimentaires.

L'usage des pesticides pour prévenir les infestations demande une attention particulière et constitue une question sensible pour les consommateurs européens. La législation encadre strictement les pesticides utilisés ainsi que les résidus de pesticide dans les denrées. Les pesticides doivent être approuvés par la législation européenne. De plus, il est à noter que plusieurs importateurs et distributeurs européens exigent des seuils maximaux (MRL) inférieurs à ceux établis par la législation européenne, notamment au Royaume-Uni, en Autriche, en Allemagne et aux Pays-Bas. Les chaînes de supermarché sont parmi les plus strictes, exigeant des taux qui vont jusqu'au tiers des seuils autorisés.

Les dattes peuvent être particulièrement affectées par les mycotoxines, les métaux lourds, les résidus de pesticides, les micro-organismes tels e-coli, ainsi que les larves et insectes tels la pyrale des dattes. L'utilisation du bromure de méthyle est prohibée par la législation européenne. La méthode la plus couramment utilisée est la fumigation à base de phosphine (PH₃) et/ou de CO₂.

La législation pour les produits biologiques prescrit par contre toute utilisation de pesticide afin de prévenir les infestations de larves et d'insectes. Les producteurs doivent recourir à des procédés alternatifs tels l'utilisation de filets protecteurs, le traitement thermique et l'entreposage au froid.

TIP

Les opérateurs doivent maintenir une veille régulière et attentive des législations en vigueur au sein des états européens. Consulter [le guide sur les contaminants](#) publié par la Direction Générale de la Santé et de la protection des consommateurs de la Commission européenne.

Il importe de consulter [la base de données des pesticides autorisés](#), régulièrement mise à jour, ainsi que [les seuils maximaux autorisés \(MRL\)](#) au sein de l'UE. Le code 0161010 est le code appliqué aux dattes.

ADDITIFS

Les produits conditionnés et transformés sont particulièrement touchés par la législation sur les additifs et les agents de préservation. Seuls les additifs pour lesquels les utilisations proposées ont été considérées comme sûres figurent sur la liste de l'UE. La sécurité des additifs alimentaires est évaluée par [l'Autorité européenne de sécurité des aliments \(EFSA\)](#).

L'ajout d'ingrédients aux dattes tels glucose, huile végétale ou sorbate de potassium, bien que ceux-ci soient autorisés, implique que ces ingrédients ainsi que leur quantité soient mentionnés sur l'étiquetage, dans la description du produit ainsi que dans la liste des ingrédients.

ÉTIQUETAGE ET EMBALLAGE DES PRODUITS

Les règles européennes en matière d'étiquetage visent à permettre aux consommateurs d'effectuer des choix informés sur les produits qu'ils consomment et leur composition. La loi régissant l'étiquetage des dattes emballées pour la vente au consommateur final est le [règlement \(UE\) N° 1169/2011](#) dit INCO (Information du consommateur).

TIPS

Consulter le [document explicatif](#) du gouvernement français sur la réglementation européenne sur l'étiquetage.

L'organisme néerlandais GS1 publie [un guide complet](#) sur l'étiquetage et l'emballage pour les différents types d'emballages commerciaux ou destinés à la vente au détail au sein de l'UE :

De façon générale, les informations fournies sur l'étiquette doivent être précises, claires, facilement compréhensibles, rédigées dans la langue du pays où le produit est commercialisé. En outre, toute attribution de propriétés de prévention, de traitement ou de guérison d'une maladie est prohibée.

Selon la réglementation européenne, l'étiquette pour un produit destiné aux consommateurs doit contenir minimalement :

- + le nom du produit, qui peut inclure la variété (cf. Deglet Nour) et le conditionnement du produit (noyautées, dénoyautées, en branche, etc.) ;
- + la liste des ingrédients ;
- + le contenu en allergènes (noix, œufs, etc.) ;
- + la quantité d'ingrédients ou type d'ingrédients, si les ingrédients figurent dans la dénomination du produit, l'étiquette ou en constitue une caractéristique essentielle ;
- + la quantité nette (ml/l, g/kg) ;
- + la date limite de consommation ou durabilité minimale ;
- + les conditions particulières de conservation et/ou d'utilisation ;
- + nom, raison sociale, adresse de l'entreprise responsable de l'information aux consommateurs ;
- + pays d'origine et lieu de provenance des dattes (obligatoire depuis 2020) ;
- + mode d'emploi si nécessaire ;
- + la déclaration nutritionnelle, incluant la valeur énergétique, et les taux de gras, saturés, carbohydrates, sucres, protéines et sel.

Dans le cas des produits biologiques certifiés par un organisme de contrôle autorisé par les autorités européennes, le logo biologique de l'UE doit figurer sur l'étiquette avec le code de l'organisme de certification et le lieu d'origine des denrées.

TIPS

Consulter le [guide sur l'utilisation du logo biologique](#) sur les emballages vendus sur le marché européen.

Consulter le [Guide d'étiquetage des denrées alimentaires biologiques](#) publié par l'Institut national de l'origine et de la qualité.

MATÉRIAUX EN CONTACT AVEC LES ALIMENTS

Le [règlement \(CE\) N°1935/2004](#) définit les exigences qui s'appliquent aux matériaux destinés à entrer en contact avec les aliments. L'objectif de la législation est d'assurer que les matériaux qui entrent en contact avec les denrées sont suffisamment inertes et ne contaminent pas ou n'altèrent leurs propriétés de façon à poser un risque pour la santé humaine, changer la composition des aliments et détériorer l'odeur et le goût des produits. La réglementation européenne est complétée par la législation des états membres. Les opérateurs doivent maintenir une veille et communiquer avec leurs clients en Europe sur leurs exigences particulières en matière de matériaux d'emballage des dattes. Les importateurs exigent communément des matériaux recyclables et sans bisphénol (BPA), mais peuvent demander différents types d'emballage selon l'utilisation des produits. Il est à noter que depuis 2019, des restrictions sont vigueurs dans l'UE sur l'utilisation des plastiques. Certains pays comme l'Allemagne ont une réglementation spécifique sur le recyclage des matériaux et demandent notamment de s'enregistrer dans un [registre national des emballages](#) avant de commercialiser un produit sur le marché.

TIPS

Le site contactalimentaire.fr, maintenu par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), contient toutes les informations sur la réglementation européenne ainsi qu'un guide de bonnes pratiques.

Consulter le [dossier](#) de l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) comprenant une vue d'ensemble et les procédures pour les matériaux en contact avec les aliments.

Consulter le [un guide complet](#) sur l'étiquetage et l'emballage pour les différents types d'emballages commerciaux ou destinés à la vente au détail au sein de l'UE.

3.2 LES EXIGENCES PRIVÉES

LES CERTIFICATIONS

Si, en principe, les exigences législatives suffisent pour pouvoir exporter et accéder au marché européen, en pratique, des niveaux de certification supérieurs sont aujourd'hui exigés par la majorité des importateurs. L'obtention de ces certifications permet aux exportateurs de distribuer leurs produits au-delà des segments de marché inférieurs, de pouvoir vendre à la grande distribution et d'accéder aux fabricants de marques privées.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

En matière de sécurité alimentaire, les certifications promues par l'organisation [Global Food Safety Initiative \(GFSI\)](#) sont celles qui sont le plus répandues et exigées sur le marché. Les certifications les plus courantes sont :

- + [ISO 22000](#), qui combine les procédures HACCP et des processus permettant la gestion de la sécurité alimentaire à toutes les étapes de la chaîne.
- + [FSSC 22000](#), basé sur les normes ISO 22000 et ISO 22000-1, est considéré comme un prérequis minimal par plusieurs grands acteurs de la distribution, manufacturiers et grandes enseignes.

+ IFS, est une norme combinant qualité et sécurité alimentaire, développée par les grands acteurs de la distribution en Allemagne.

+ BRC est développé par le British Retail Consortium.

Une ou plusieurs de ces certifications GFSI peut être exigée par les acheteurs. La norme IFS est plus couramment exigée sur le marché allemand tandis que la norme BRC est plus répandue au Royaume-Uni.

SOUTENABILITÉ ET ÉTHIQUE SOCIALE CORPORATIVE



Les certifications et normes de responsabilité sociale corporative, d'approvisionnement éthique et soutenable se sont multipliées ces dernières années, au point qu'il peut être difficile de s'y retrouver. Ces certifications, en outre, varient selon les marchés et segments de marchés visés. Les bénéfices peuvent être appréciables et apporter un avantage concurrentiel distinctif par rapport à la concurrence. La norme directrice ISO 26000 offre des indications utiles aux producteurs en matière de responsabilité sociale. Parmi les certifications de commerce équitable requises par les importateurs de dattes, notons la certification Fairtrade International dont l'objectif est d'assurer aux producteurs une part raisonnable des revenus et permettre un réinvestissement local des profits. Les prix minimums, qui sont supérieurs aux prix du marché, sont déterminés par l'organisme en fonction de l'origine et selon la qualité biologique ou conventionnelle des produits. Certains groupes européens peuvent demander à leurs fournisseurs d'adhérer à des schémas ou des standards de soutenabilité particuliers en les accompagnant dans le processus de certification.

TIPS

Un outil en ligne développé par International Trade Center recense plus de 300 standards et permet de les comparer.

Consulter le guide explicatif de l'Import Promotion Desk (IPD) sur les standards volontaires de soutenabilité.

3.3 LES EXIGENCES DE NICHE

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES POUR LES PRODUITS BIOLOGIQUES

Afin de pouvoir exporter des produits biologiques vers les états membres de l'UE, les opérateurs doivent suivre des normes reconnues équivalentes à celles contenues dans la législation européenne. Les règles prévues dans la législation encadrent toutes les étapes « de la ferme à l'assiette » et prévoient notamment :

- + la séparation des produits biologiques des produits non biologiques.
- + des ingrédients 100 % de composants organiques. Pour les produits transformés, une teneur minimale de 95 % en ingrédients organiques et des conditions strictes pour les 5 % restant.
- + des règles précises pour l'étiquetage biologique et l'utilisation du logo biologique.
- + des limites strictes et une liste restrictive concernant l'ajout d'additifs.

L'inspection et la certification doivent être effectuées par des organismes de contrôle désignés par la Commission européenne, auxquels doivent s'adresser les exportateurs. Seuls ces organismes reconnus sont habilités à délivrer le certificat d'inspection électronique (e-COI) qui joint à la déclaration de douanes est nécessaire afin que le produit soit libéré au port d'arrivée dans l'UE. Ce certificat est édité et géré sur la plateforme en ligne TRACES. Selon la législation, tous les opérateurs de la filière biologique doivent être enregistrés.

La production de dattes biologiques implique notamment :

- + Des contrôles par l'organisme de certification à toutes les étapes de la production et l'examen de la documentation. Les contrôles peuvent être effectués de façon aléatoire et sans préavis.
- + Aucun traitement chimique et aucune modification génétique. La prévention des infestations est effectuée par des moyens naturels ou physiques tels l'utilisation de filets protecteurs et le traitement thermique et tempéré (Entreposage réfrigéré ou congélation).
- + En outre, le respect de l'environnement et l'utilisation des ressources (comme l'eau ou l'énergie) de manière durable font partie de l'éthique de la production biologique.

TIPS

Consulter le [Guide d'information](#) et la [fiche d'information](#) de la Commission européenne pour l'importation des produits biologiques.

Consulter le [site de l'Agence Bio](#) pour des informations sur le marché du bio en France et Europe.

Consulter l'[Association allemande pour le commerce biologique](#) pour de plus amples informations sur les marques biologiques en Allemagne.

UTILISATION DU LOGO BIOLOGIQUE



L'utilisation du logo biologique de l'UE est régie par des règles strictes. Ce logo peut être utilisé en complément des logos nationaux et des logos privés d'organismes de certification. L'utilisation de logos de produits biologiques nationaux est recommandée et peut être exigée par les importateurs, en raison de la notoriété de ces marques pour les consommateurs. Il faut noter que l'utilisation de chacun de ces logos est soumise à un processus d'approbation, à des règles d'utilisation et qu'ils sont couverts par la propriété intellectuelle.

TIP

Consulter les organismes de certification biologique nationaux pour les règles liées à l'utilisation des logos nationaux, comme le logo allemand [Bio-Siegel](#), le logo français [AB](#). [Soil Association](#) est l'organisme britannique qui assure la certification pour le Royaume-Uni. Bio-Suisse est la norme de référence sur le marché suisse, bien que la certification européenne soit valable sur le marché.

Norme de référence pour l'agriculture biodynamique, la certification [Demeter](#) peut être considérée comme le plus haut niveau d'exigence pour l'agriculture biologique et peut être considérée particulièrement répandue dans les pays germanophones. La certification Demeter demande au préalable la certification biologique, une transition d'un an et le suivi d'un cahier de charge établi selon les procédures d'agriculture biodynamique.

4 Tendances et opportunités pour les dattes sur le marché

4.1 PERCEPTIONS ET TENDANCES DE CONSOMMATION

SOUCI D'UNE ALIMENTATION SAIN ET CLEAN LABEL

Tendances de consommation ayant un impact sur l'augmentation de la consommation des dattes. Ces dernières années, la nutrition a pris une nouvelle importance. Il ne s'agit plus seulement de la nécessité de se nourrir. L'alimentation est perçue comme un facteur essentiel au maintien d'une bonne santé, voire une façon de prévenir les maladies. Cette perception a été amplifiée durant la pandémie de Covid. Les aliments riches en nutriments sains sont préférés par les consommateurs aux aliments contenant des additifs chimiques ou synthétiques, ou sont trop riches en sels, gras saturés et mauvais sucres. Les ingrédients naturels retiennent la faveur des consommateurs et les aliments dits « fonctionnels » font partie des denrées dont la croissance des ventes a été la plus forte en 2020. Les dattes, avec les autres fruits secs ou séchés et noix, font partie des collations préférées des Européens.

Le « clean label » caractérise cette tendance. Les consommateurs lisent les étiquettes et cherchent des ingrédients naturels et entiers qu'ils reconnaissent et écartent de plus en plus les aliments qui contiennent des additifs ou préservateurs, ou des ingrédients inconnus ou chimiques. Les dattes naturelles sans ajouts de glucose ou agent de préservation sont de plus en plus recherchées par les détaillants, ce qui représente un défi pour les producteurs de dattes dont les produits doivent conserver leur apparence et leur stabilité sur les tablettes.

TIP

Les allégations concernant les propriétés pour la santé des aliments sont réglementées en Europe. Les allégations ne sont permises que si elles sont explicitement mentionnées dans la [réglementation européenne](#).



POPULARITÉ DES INGRÉDIENTS NATURELS ET SUBSTITUTS DU SUCRE

Si l'Europe demeure un important consommateur de sucre, la consommation de sucre raffiné est considérée par les autorités de santé publique et par les consommateurs comme nuisible à la santé et devrait continuer à baisser dans les prochaines années en Europe et en Amérique du Nord. Les fabricants de produits avec sucre ajouté tels confiseries, snacks, boissons, jus et aliments préparés, subissent une forte pression du marché afin de trouver des alternatives plus saines parmi les ingrédients naturels, comme édulcorants, agent sucrant ou rehausseurs de goût. La crise du Covid-19 devrait amplifier cette tendance en raison du lien avéré entre le taux de glycémie et les complications associées à la maladie. Les mentions « sans sucre ajouté » ou « taux réduit de sucre » ont la préférence des consommateurs. Les ingrédients à base de dattes ont le potentiel de fortement bénéficier de cette tendance. D'autant que la datte est un ingrédient naturel reconnu comme sain, de qualité et qui comporte une dimension exotique.

ALIMENTATION VÉGÉTARIENNE ET VÉGANE

Le choix d'une alimentation à base de plantes est une tendance marquée en Europe. L'étiquette « Vegan » certifiant l'absence de tout produit d'origine animal, apparaît sur plusieurs produits à base de dattes commercialisés en Europe. Plusieurs produits de dattes sont considérés comme Vegan et vendus comme tels avec ce label, comme le sirop de dattes naturel vu comme un produit de substitution au miel.

SOUTENABILITÉ ET CONSOMMATION ÉTHIQUE

La soutenabilité est un axe important du Pacte vert pour l'Europe promu par la Commission européenne depuis 2019 et qui vise à la neutralité carbone d'ici 2050. La stratégie alimentaire dite « de la ferme à la table », au cœur du pacte vert, vise entre autres à réduire l'utilisation des pesticides de 50 % et l'utilisation des engrais chimiques de 20 % d'ici à 2030. Est visée l'augmentation de la superficie totale des surfaces dédiées à l'agriculture biologique jusqu'à 25 % des superficies totales d'ici à 2030. Cette stratégie reflète une préoccupation importante des autorités et des consommateurs européens pour les enjeux liés à la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation, de même qu'à l'impact de la consommation sur les communautés.

Cette orientation du marché a un impact pour les exportateurs de dattes désirant vendre leurs produits en Europe. Les importateurs européens de dattes cherchent à s'assurer que la production dans le pays d'origine répond aux préoccupations éthiques et environnementales du marché. Une attention grandissante est portée sur les procédés et pratiques soutenables à toutes les étapes de la production et du conditionnement, au respect des standards de responsabilité sociale et environnementale, à la transparence et à la traçabilité. La prise en compte de ces préoccupations entraîne certainement des coûts, mais c'est un impératif pour pénétrer le marché européen et y prospérer.

4.2 DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

L'ESSOR DU MARCHÉ DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Le bio qui était auparavant un segment de marché de niche réservé à une clientèle plus aisée s'est démocratisé. Les produits bio qui étaient surtout distribués dans les enseignes spécialisées bio ont conquis tous les segments de marché, de la restauration collective aux grandes surfaces à la vente en ligne. Le différentiel de prix par rapport au conventionnel – généralement de 50 % à 75 % en ce concerne les fruits secs ou séchés – est appelé à s'amenuiser à mesure que l'offre de produits biologiques augmente sur le marché. La croissance et la démocratisation du bio devraient se poursuivre, alimentées par la baisse des prix et par la diversification des circuits de distribution ainsi que par l'apparition de nouveaux canaux de commercialisation tels le drive, le vrac et la vente en ligne.

L'INTÉRÊT POUR LES CUISINES D'AILLEURS ET INGRÉDIENTS EXOTIQUES

L'intérêt marqué du marché pour les produits authentiques qui ont une histoire et pour les cuisines du monde nourrit l'intérêt pour les dattes sur le marché, autant les dattes de table consommées en collation que les dattes comme ingrédients. Dans le marché du détail, les produits dérivés tels que sirop, pâte et poudre de dattes, qui se trouvaient surtout dans le canal ethnique, se retrouvent désormais sur les étagères des grandes enseignes. Les dattes utilisées dans les mets ou en hors-d'œuvre préparés connaissent une popularité croissante, notamment sur le marché allemand.

NOUVELLES VARIÉTÉS DE DATTES

Les statistiques ne distinguent pas les variétés de dattes sur le marché. Selon l'observation de l'offre dans la distribution, les variétés de dattes, à l'exception des Deglet Nour et Medjoul, sont la plupart du temps dénommées dattes communes. Outre les importateurs ou distributeurs spécialisés dans le commerce des dattes, les connaisseurs ou la clientèle traditionnelle au sein des diasporas, les consommateurs sur le marché européen ne sont pas familiers avec les différentes variétés. Or les tendances récentes nous indiquent que les consommateurs européens sont avides de découvertes, de nouveaux produits, et sont attachés à l'histoire derrière les produits. Consommer des aliments est devenu dans les marchés matures en Europe comme une nouvelle façon de voyager. En témoigne une diversification nouvelle de l'offre en termes de variétés sur le marché, qui est appelée à croître.

TIPS

Afin de commercialiser des variétés de dattes nouvelles sur le marché, il s'agit de définir une offre différenciée, qui insiste sur les propriétés uniques du produit et un prix compétitif par rapport aux autres variétés disponibles dans le segment visé. Il est recommandé de viser les importateurs et distributeurs spécialisés qui offrent déjà une gamme complète de dattes de différentes origines et qui ont un intérêt à élargir leur gamme de produits ainsi que les importateurs-distributeurs importants dans le canal ethnique.

La conformité avec les exigences légales et spécifiques et la capacité à proposer des volumes et conditionnements appropriés demeurent une nécessité. La participation à des salons commerciaux est un bon moyen d'évaluer l'intérêt des acheteurs de dattes pour les différents produits.

5 Statistiques commerciales et macro-économiques

5.1 PRODUCTION MONDIALE – EXPORTATION ET IMPORTATION

Le graphique suivant de la FAO montre que la production mondiale de dattes en 2019 était de 9.075.446 tonnes. La production est concentrée essentiellement dans les pays du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique du Nord. L'Égypte est le premier pays producteur mondial, suivi de l'Arabie Saoudite, de l'Iran, de l'Algérie et de l'Irak. De façon générale, la production de dattes est vendue sur le marché local dans les pays de production où, en raison de facteurs culturels, la consommation est traditionnellement importante

FIGURE 1 :
PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS 2019

Données : FAO

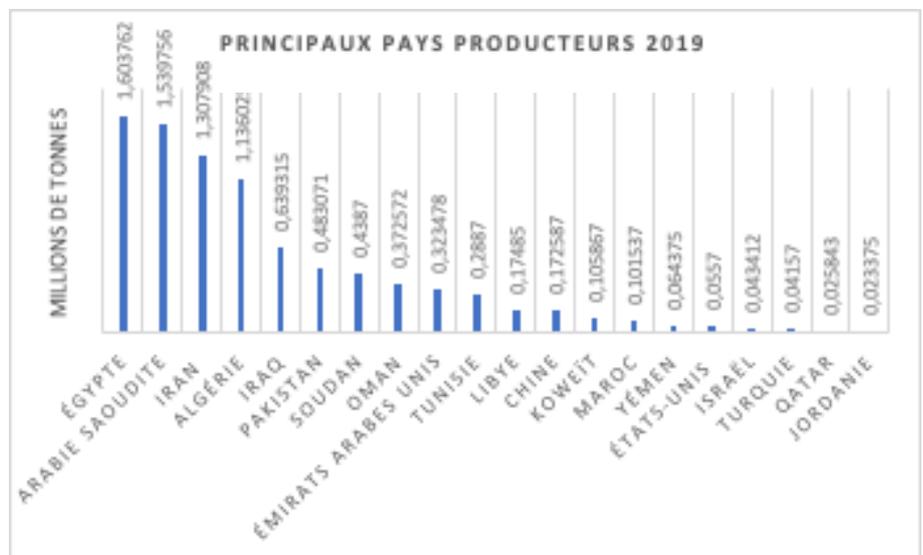


TABLEAU 1 :
PRINCIPAUX EXPORTATEURS
MONDIAUX DE DATTES EN 2020,
CLASSÉS SELON LA VALEUR

Données : Trademap

	Valeur exportée 2020 (milliers USD)	Quantité exportée en 2020	Valeur unitaire moyenne (USD/tonnes MT)	Croissance valeur p.a 2016-2020 (%)	Croissance quantité p.a. 2016-2020 (%)	Part des exportations mondiales (%)
World	1.850.922	1.270.172	1.457	11	9	
1 Tunisie	298.903	117.080	2.553	6	2	16.1
2 Arabie Saoudite	245.969	213.411	1.153	14	16	13.3
3 Israël	235.746	62.689	3.761	13	-2	12.7
4 Émirats arabes unis	150.040	163.832	916	30	36	8.1
5 Iran	139.403	189.737	736	4	10	7.5
6 Algérie	129.191	67.483	1.914	27	22	7
7 États-Unis	89.508	18.923	4.730	12	24	4.8
8 Irak	78.800	176.339	447	4	3	4.3
9 Pakistan	60.264	116.074	519	-14	-12	3.3
10 Pays-Bas	53.077	10.141	5.234	13	8	2.9
11 France	48.605	18.163	2.676	7	9	2.6
12 Afrique du Sud	47.463	17.793	2.668	51	54	2.6
13 Égypte	41.424	9.712	4.265	3	-30	2.2
14 Allemagne	39.515	10.542	3.748	19	18	2.1
15 Palestine	31.872	5.602	5.689	33	31	1.7

Le tableau ci-dessous indique que seulement 1,27 million de tonnes de dattes ont été exportées en 2020. Soit moins de 15% de la production globale. Selon [International Nut & Dry Fruit Concil](#), approximativement 85% des dattes sont vendues en vrac, non conditionnées et non emballées, qu'elles soient destinées au consommateur final ou à un usage industriel. Une part importante du commerce international des dattes s'effectue à l'échelle transfrontalière ou entre pays voisins. L'importance de ce commerce transfrontalier est difficile à quantifier avec précision en raison de son caractère souvent informel et l'absence de comptabilisation statistique. Parmi les plus importants exportateurs, l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, l'Iran, l'Algérie, le Pakistan et l'Irak ont des exportations qui représentent moins du quart de leur production nationale. La Tunisie et Israël ont un marché intérieur restreint, mais ont développé une expertise à l'exportation, à laquelle la grande partie de la production est destinée. La France, les Pays-Bas et l'Allemagne ne produisent pas de dattes, mais sont les principaux pays de réexportation de l'UE. Les exportations de dattes sont caractérisées par un haut degré de spécialisation en termes de variétés exportées, du moins vers l'Europe. La Tunisie et l'Algérie exportent la Deglet Nour, Israël domine pour la variété Medjoul qui est exportée aussi par les États-Unis, la Palestine, l'Afrique du Sud, la Jordanie, le Mexique et le Pérou. Les pays d'Asie centrale et du Proche-Orient fournissent les dattes communes de différentes variétés.

TABEAU 2 :
PRINCIPAUX IMPORTATEURS
MONDIAUX DE DATTES EN 2020,
CLASSÉS SELON LA VALEUR

Données : Trademap

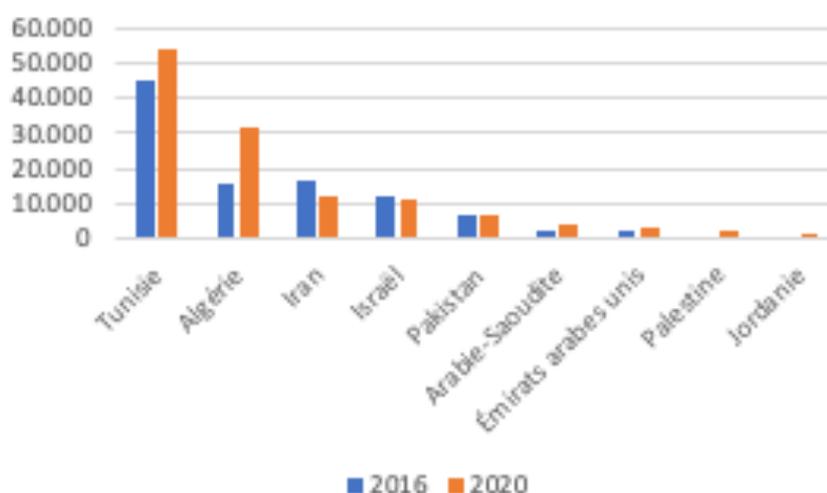
	Valeur importée 2020 (milliers USD)	Quantité importée en 2020	Valeur unitaire moyenne (USD/tonnes MT)	Croissance valeur p.a 2016-2020 (%)	Croissance quantité p.a. 2016-2020 (%)	Part des importations mondiales (%)
Monde	1.637.234	1.217.493	1.345	10	8	100
1 Inde	224.980	362.209	621	-3	-2	9.7
2 Maroc	158.155	76.161	2.077	15	5	9.7
3 France	113.958	50.487	2.257	9	10	7
4 Émirats arabes unis	92.042	128.637	716	33	53	5.6
5 Indonésie	81.371	52.447	1.551	22	18	5
6 Allemagne	81.152	28.916	2.806	10	8	5
7 Royaume-Uni	77.178	25.061	3.080	8	5	4.7
8 États-Unis	66.247	22.910	2.892	9	-2	4
9 Pay-Bas	65.806	17.336	3.796	19	16	4
10 Canada	59.422	16.109	3.689	10	8	3.6
11 Malaisie	58.754	22.416	2.621	6	0	3.6
12 Turquie	57.285	48.653	1.177	8	15	3.5
13 Espagne	38.588	11.907	3.241	9	7	2.4
14 Italie	35.835	12.056	2.972	6	7	2.2
15 Koweït	26.248	19.399	1.353	22	22	1.6

L'Inde et le Maroc sont les deux premiers importateurs mondiaux de dattes, totalisant respectivement 13,7 % et 9,7 % de la valeur des importations mondiales. Le cas du Maroc est singulier. Le pays est le terroir d'origine de la datte Medjoul. La production de dattes est ancrée dans la culture et les traditions du pays. La consommation nationale est importante. Le pays fut au siècle dernier parmi les premiers producteurs mondiaux jusqu'à ce que la maladie du Bayoud, fatale pour le palmier dattier, ravage les deux tiers des 15 millions de pieds que comptait le pays. Aujourd'hui le Maroc importe l'équivalent de la moitié environ de la quantité qu'il produit. Les importations marocaines proviennent surtout de Tunisie et d'Irak. D'importants investissements dans le cadre du Plan Maroc Vert depuis 2008 devraient permettre à terme au Maroc de répondre à sa demande intérieure et d'augmenter ses exportations. En 2020, 3.594 tonnes ont été exportées par le pays, soit trois fois plus qu'en 2019, pour une valeur de 6,4 millions de dollars. Vers l'Europe, 114 tonnes ont été exportées en 2020, dont 113 tonnes vers la France.

5.2 LES IMPORTATIONS EUROPÉENNES

FIGURE 2 :
PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE L'EU
(TONNES)

Données : Trademap



**TABLEAU 3 :
PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS
DE DATTES DE L'UE, EN QUANTITÉ**

Données : Trademap

Importateurs	Quantité importée, tonnes		Quantité exportée, tonnes		Croissance p.a. 2016-2020 (%)	Consommation apparente (TM)
	2016	2020	2016	2020		
Total UE	133.328	185.743	37.499	51.165		134.578
France	33.926	50.487	13.031	18.163	10	32.324
Allemagne	20.763	28.916	5.981	10.542	8	18.374
Royaume-Uni	19.963	25.061	7.105	10.141	5	14.920
Pay-Bas	9.111	17.336	1.661	2.764	16	14.572
Italie	9.381	12.056	1.300	2.043	7	10.013
Espagne	8.417	11.907	1.464	1.656	7	10.251
Belgique	5.611	8.841	854	1.572	11	7.319
Danemark	4.554	4.899	1.683	921	2	3.978
Suède	3.351	4.450	2.419	844	0	3.606
Pologne	2.855	4.295	679	675	6	3.620

Les importations totales de l'Union européenne s'élevaient en 2020 à 185.743 tonnes, une augmentation de 30% depuis 2015. En outre, selon FAOSTAT, les importations en provenance de l'extérieur de l'UE ont crû de 97% entre 2019 et 2009. Le commerce intracommunautaire représentait environ 20% des importations de dattes des états membres. Les canaux de commercialisation des dattes ainsi que leur consommation sont encore fortement marqués par les flux d'émigration vers l'Europe des populations du Maghreb, du Moyen-Orient et de l'Asie. La relation privilégiée liant les diasporas et leur pays d'origine, la proximité géographique et culturelle, le partage des langues, la familiarité avec les produits et les variétés sont des facteurs déterminants ayant modelé les circuits internationaux de commercialisation.

La France, principal pays d'immigration des communautés d'origine maghrébine, achetait en 2020 87% de ses dattes à l'Algérie et à la Tunisie. Le pays est la principale destination et la première porte d'entrée de la Deglet Nour en Europe. La France est le premier importateur en Europe, le premier marché d'importation des dattes en provenance d'Afrique du Nord et le premier réexportateur de dattes en Europe. En 2020, la France a importé 27% des dattes importées au sein de l'UE et a exporté 35% des dattes exportées au sein de l'UE.

Le Royaume-Uni importe la moitié de ses dattes de pays d'Asie ou du Proche-Orient. Le Pakistan fournit à lui seul environ 30% des dattes importées au pays. Le Royaume-Uni ne figure pas cependant parmi les principaux exportateurs européens ainsi les dattes sont destinées au marché intérieur.

L'Allemagne était le second importateur de dattes de l'UE en 2020, ayant importé une quantité de 28.916 tonnes, une augmentation de 8% par année depuis cinq ans. La Tunisie et l'Algérie étaient les principaux fournisseurs de l'Allemagne, suivis par le Pakistan et l'Iran. On peut estimer qu'environ 60% des dattes importées par l'Allemagne sont de variété Deglet Nour, près de 25% de variétés de dattes communes, et environ 15% de dattes Medjoul. Parmi les principaux importateurs de l'UE, les Pays-Bas, la Belgique et la France ont connu une croissance de plus de 10% des importations par année en volume depuis 2016. On peut estimer à 65% les parts de marché de la variété Deglet Nour en Europe, 12% celles de la variété Medjoul, la différence étant partagés entre les autres variétés communes de dattes provenant surtout d'Asie centrale et du Proche-Orient.

Si **les Pays-Bas** ne sont que le 4e pays importateur au sein de l'EU, son importance dans les importations européennes est plus grande. Les statistiques d'importation ne reflètent pas les denrées qui ne font que transiter par les plateformes logistiques de Schiphol et Rotterdam et sont dédouanées dans les pays de destination. Ainsi le pays est la première porte d'entrée des dattes Medjoul provenant d'Israël, de Palestine, d'Afrique du Sud.

L'Espagne importe principalement des dattes Deglet Nour en provenance de la Tunisie et l'Algérie. L'Algérie y a vu ses exportations croître de 30% au cours des dernières années. Une partie importante des importations espagnoles est destinée au conditionnement pour les marques privées de supermarchés en Europe.

Les importations européennes de dattes alors qu'elles étaient traditionnellement marquées par la saisonnalité, suivant le calendrier des fêtes religieuses musulmanes ou les fêtes de fin d'année, sont désormais plus régulières en raison d'une généralisation de la consommation. Les dattes naturelles avec noyaux sont préférées sur le marché français alors que les dattes dénoyautées emportent la préférence sur le marché allemand.

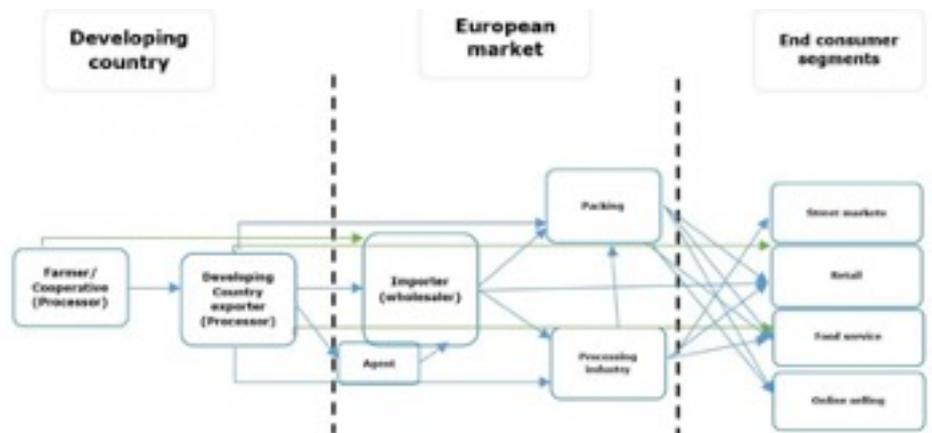
6 La chaîne de commercialisation des dattes

6.1 LA SITUATION EN EUROPE

Le schéma suivant offre un aperçu général de la chaîne de distribution traditionnelle pour les dattes en Europe à partir du pays de production jusqu'au détaillant final. Ce schéma général concerne à la fois les dattes destinées au marché de détail que les dattes et dérivés destinés à la transformation. Le schéma et sa description ne sont pas exhaustifs, mais dressent un portrait représentatif des étapes de la commercialisation des dattes dans les principaux marchés européens. La dynamique générale de la chaîne de distribution alimentaire est ainsi que plus les acheteurs demandent des volumes importants, plus ils cherchent à réduire la quantité d'intermédiaires afin de diminuer les coûts et de s'assurer de la qualité des produits à toutes les étapes de la chaîne. La tendance générale dans l'industrie de l'alimentation est en outre à la consolidation et aux synergies ainsi qu'à la recherche de circuits d'approvisionnement plus courts, plus réactifs et plus efficaces.

FIGURE 3 :
EUROPEAN MARKET CHANNELS
FOR DATES, 2018

Source : CBI



6.2 DESCRIPTION DES ACTEURS DE LA CHAÎNE

DANS LE PAYS D'ORIGINE :

Les particularités de la chaîne dans le pays d'origine varient selon les pays. En général, les acteurs principaux sont les producteurs, les collecteurs, les conditionneurs et les exportateurs. Ceux-ci assument souvent plusieurs rôles. Les exportateurs sont ultimement ceux qui prennent en charge la commercialisation du produit à l'international.

DANS LES PAYS DE DESTINATION :

Les importateurs-distributeurs

Typiquement, l'importateur est celui qui prend en charge les procédures d'importations et reçoit la marchandise à l'arrivée. De façon générale, ce rôle est assumé par les distributeurs, spécialisés sur un marché, un type de produit ou un segment de marché. Une minorité de distributeurs en Europe cependant importent directement les marchandises. La spécialisation et l'atteinte de volume est ce qui permet la rentabilité sur le marché très compétitif de l'alimentation en Europe. Les principaux importateurs/distributeurs européens de dattes sont spécialisés dans les fruits séchés. Ils importent la marchandise en vrac et la conditionnent pour leurs clients dans le détail, dans la distribution spécialisée ou dans l'industrie. En voici quelques exemples : [Frit Ravish](#), [Nutfully](#), [Nutsaboutnuts](#), [Delinuts](#), [Horizon Natura](#), [Bud Holland](#), [smaakt.bio](#), [Gebana](#), [Berrico Food Company](#), [Sanfrut](#), [Pakka](#), [Forest Feast](#), [Crazy Jack](#), [Whitworths](#), [Nut in Bulk](#), [Chelmer Foods](#), [Evolution Foods](#), [Maître Prunille](#), [Nutwork](#), [Seeberger](#), [EgeSun GmbH](#), [Clasen](#), [Farmer's Snacks](#), [Die Frischebox](#), [Kluth](#), [Eden Fruits](#). Certaines entreprises sont spécialisées dans les produits biologiques telles que [Lemberona](#), [Biopartners](#), [Rapunzel](#), [Alnatura](#), [Biofruisec](#), [Ethiquable](#).

Certains de ces importateurs/distributeurs se spécialisent dans les *produits d'origine étrangère ou exotiques* et distribuent les produits en vrac, conditionnés dans le pays d'origine, ou sous leurs marques, dans le canal ethnique, la restauration, l'industrie, ou à d'autres canaux de distribution. Plusieurs de ces distributeurs revendent en ligne ou réexportent la marchandise sur les autres marchés de l'UE. Citons notamment [Mia Trading Intl](#), [Palimex](#), [Solodatil](#), [Soua Soua](#), [Solivr](#), [All4trade](#).

TIPS

L'association [Waren-Verein](#) regroupe les importateurs allemands de fruits secs et liste disponible en ligne sur le site web.

Consulter aussi la [liste des grossistes au Marché international de Rungis](#) ou celle de [Mercamadrid](#).

Les importateurs-distributeurs d'ingrédients

Ils sont spécialisés dans le secteur des ingrédients et ont comme clientèle les distributeurs spécialisés ou les industries de transformation. Ils importent la matière première destinée à être transformée ou plus rarement les dérivés transformés dans les pays d'origine. Les fournisseurs d'ingrédients sont souvent des entreprises de taille mondiale qui offrent à l'industrie un très vaste éventail d'ingrédients naturels et synthétiques. Ces entreprises achètent la plupart du temps en fonction de leur besoin la matière première des importateurs spécialisés, selon un cahier des charges très strict et rigoureux. Parmi les importateurs d'ingrédients, manufacturiers et transformateurs, citons notamment : [Agrana](#), [Farm Gold](#), [Health Ingredients Trading](#), [Western Commodities](#), [Beloved Date Nutrition](#), [OrganicUK](#), [Wind Mill Organics](#), [Meridian Foods](#), [nakd](#), [Tuchel & Sohn](#), [Biona](#), [Sarant](#), [Meurens Natural](#).

Les transformateurs ou manufacturiers

Ils achètent les dattes ou ingrédients de dattes pour les transformer et les utiliser dans les préparations qui sont vendues dans le commerce en détail, dans la restauration ou à d'autres manufacturiers et transformateurs. Certains manufacturiers achètent les dattes en vrac, font des préparations ou ajoutent des ingrédients, remballent avec leur propre marque ou des marques privées, revendent à des distributeurs ou directement aux détaillants. L'éventail de préparation est vaste, ce peut être des dattes enrobées, des mélanges de dattes et noix, des sauces, pâtes à tartiner, céréales muesli, barres énergétiques et autres types de snacks.

Ces importateurs sont bien présents notamment au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas, où les aliments et boissons incluant des produits de dattes sont en outre plus visibles dans les assortiments. Les normes de sécurité alimentaire prennent de plus en plus d'importance dans ce créneau, et les certifications de la famille GFSI sont de plus en plus exigées. Selon le segment final des produits, les dattes sont conventionnelles ou bio. Les niveaux de qualité varient, mais généralement les dattes de qualités 1 et 2 sont utilisées. Le prix est un facteur déterminant et la concurrence principale vient des dattes de variétés communes importées d'Asie ou du Moyen-Orient.

En fonction du volume de dattes utilisées, le fabricant peut importer directement le produit ou acheter ces ingrédients d'un importateur/distributeur d'ingrédients. Les fabricants préfèrent généralement ne pas s'impliquer dans les procédures d'importation, la logistique et le stockage, mais s'approvisionner auprès d'un importateur/distributeur qui assume ces démarches et offre un produit à la qualité attendue.

Les grossistes

Ils achètent directement auprès des importateurs spécialisés et n'importent pas sauf si les volumes le justifient. L'objectif des grossistes est d'offrir la gamme la plus complète et variée de produits à leur clientèle dans le segment où ils sont spécialisés (RDH, GMS, épicerie et détail, bio, ethnique, etc.). Les grossistes livrent les produits directement à leur clientèle. La formule « cash and carry » est de plus en plus répandue qui permet au consommateur final d'aller s'approvisionner directement auprès des grossistes. Plusieurs grossistes sont aussi actifs dans le commerce en ligne.

Réseau de détaillants

Les détaillants sont de plusieurs types selon leur taille, leur spécialité ou leur canal de vente. Ils incluent les chaînes d'hypermarchés, supermarchés, épicerie de convenance, commerces de proximité, les épicerie fines, les épicerie ethniques, détaillants spécialisés bio, épicerie gourmet, marchés de rue ou commerce en ligne. Les détaillants s'approvisionnent généralement auprès des grossistes. Les plus grands groupes disposent pour la plupart de centrales d'achats et d'approvisionnement et de filiales de distribution, destinées à approvisionner leurs enseignes. Ce sont les centrales d'achats ou les filiales de distribution qui achètent les dattes des importateurs spécialisés, des fabricants, voire parfois les importent directement. Le niveau de qualité généralement exigé est la catégorie extra ou 1. Les certifications de la famille GFSI, au minimum FSSC 2200 sont requises dans la distribution organisée tels que les supermarchés.

Le canal ethnique

Dans tous les marchés européens, selon l'importance des diasporas musulmanes, le canal ethnique offre des opportunités intéressantes pour les dattes et produits de dattes de variétés ou d'origine nouvelles sur le marché. Important marché pour les dattes, le canal ethnique est généralement moins exigeant en termes de certifications. La certification minimale HAC-CP suffit généralement. Les niveaux de qualité exigés sont en général extra et 1.

Les produits biologiques

Plusieurs importateurs sont spécialisés dans les produits biologiques et distribuent leurs produits au sein des enseignes spécialisées. Les exigences en matière de certification sont les mêmes que pour la distribution organisée en plus de la certification biologique. Les labels biologiques nationaux, en raison de leur notoriété, sont souvent exigés en complément du label biologique européen. Les certifications *Demeter* ou *Fair Trade* sont des atouts supplémentaires pour percer dans ce segment. La Suisse, l'Autriche, l'Allemagne et la France sont parmi les marchés qui offrent d'excellentes opportunités de croissance pour les exportations de dattes biologiques.

TIP

Anuga et Sial sont les deux principaux salons commerciaux à considérer pour approcher les acheteurs sur le marché européen. Food Ingredients est l'événement à privilégier pour approcher les distributeurs d'ingrédients. PLMA est le salon dédié aux détaillants et manufacturiers pour le secteur des marques privées. Biofach est l'incontournable salon pour le secteur bio et la soutenabilité, tout comme Natexpo important pour le marché francophone. Chacun des salons publie une liste des exposants et parfois une liste de visiteurs. Consulter ces listes pour connaître les acheteurs potentiels pour vos produits.

Consulter les guides de l'Import Promotion Desk pour des conseils précieux sur la participation à un salon commercial, la préparation des outils marketing et du site web, ainsi que d'autres informations utiles afin d'exporter avec succès vers l'Union Européenne. CBI publie aussi des informations précieuses sur les produits exportés et des conseils pour approcher des acheteurs sur le marché.

7 Prix

À titre indicatif, au marché international de Rungis, à l'hiver 2020-2021, le prix grossiste au comptant (spot) pour la datte Deglet Nour branchée en boîte de 5kg en provenance d'Algérie variait entre 4,50 et 6 euros le kg et s'établissait dans une moyenne de 5,80 euros/kg hors taxes. Il faut noter que c'est le prix grossiste au comptant (spot), pour la plus haute qualité en vrac et en conventionnel du produit. Sur la même période, le prix CIF obtenu des exportateurs algériens était en moyenne 2,80 à 3 euros le kg, ce qui représentait environ 50 % du prix de Rungis. Sur la même période, le prix moyen de Rungis pour la datte Medjoul d'Israël variait de 10 à 12 euros le kg et s'établissait dans une moyenne de 11 euros/kg hors taxes. Le prix grossiste au comptant pour les dattes biologiques en présentation équivalente compte généralement une prime de 30 à 50 % par rapport au prix au comptant pour le conventionnel. Les marchés de gros comme celui de Rungis alimentent le réseau local de détaillants, les marchés et épiceries de proximité, les différents revendeurs spécialisés, qui ajoutent une marge de 15 à 25 % ainsi que la TVA. Notons également que les coûts de fret et d'assurances sont estimés à 20 % des prix indiqués plus haut, mais varient en fonction de l'origine.

De façon générale en Europe, c'est dans la distribution organisée que les prix de détail des dattes sont les plus bas. La compétition est vive et les marges pratiquées sont faibles. Les importateurs-distributeurs qui fournissent les supermarchés réduisent leurs coûts en négociant des contrats annuels sur les volumes auprès des exportateurs. Le conditionnement en plus petits emballages permet d'augmenter la rentabilité. La majorité des dattes vendues dans la distribution organisée sont dites conditionnées ou traitées dans le pays d'origine ou à destination par des procédés qui permettent de mieux contrôler la fermentation et l'infestation, ainsi d'augmenter le ratio des dattes cultivées aptes à la commercialisation. Si la Deglet Nour naturelle branchée a un prix CIF à l'exportation de 2,80 euros, la datte Deglet Nour conditionnée, dénoyautée ou pas, peut se vendre à l'exportation entre 1,20 et 1,50 euro le kg. Le recours au glucosage des dattes, fréquent en Tunisie, permet aussi d'augmenter l'apparence des dattes et la conservation stable sur les rayons. Au printemps 2021, dans les supermarchés en Europe, les dattes Deglet Nour étaient vendues dans leur emballage final entre 3,50 le kg pour les traitées et 9 euros le kg pour les dattes naturelles branchées, des variations importantes existant en raison du type de conditionnement. Les dattes Medjoul dans la grande distribution ont un prix final variant généralement entre 17 euros et 22 euros le kg pour les dattes conventionnelles et 22 et 28 euros pour les dattes biologiques avec des variations importantes selon le type de conditionnement et l'origine.

Les variétés de dattes communes vendues dans le commerce de détail affichaient un prix de détail final moyen de 2,5 à 5 euros le kg avec des variations importantes selon les variétés, la qualité et les marchés. Le prix CIF à l'importation variait entre 0,80 et 1,20 dollar US avec des valeurs plus importantes pour certaines variétés premiums.

DATTES DANS LA VENTE AU DÉTAIL

(OBSERVATION MAI-JUIN 2021)

DATTES MEDJOUL CATÉGORIE 1



Origine : Israël
Marque: El Monaguillo
1kg. carton revêtement intérieur plastique
Fabricant : El Monaguillo
Prix : € 19,75/kg
Vendu par el Corte Inglés

DATTES LA FAVORITE DEGLET NOUR, GLUCOSÉES



500 gr. (250gr). Barquette
Prix : 1,8 (1,15€) Prix €3,70 /kg (4,6€ /kg)
Fabricant : COLOR FOODS
Vendu par Carrefour France

DATTES AH MEDJOUL



175 gr. tray plastique
Prix €2,99, €17,09 /kg
Produit d'Israël emballé aux Pays-Bas.
Fabriqué et vendu par: Albert Heijn BV

DATTES EDEKA MEDJOUL CLASS I



220 g. boîte carton avec
fenêtre plastique
Prix : €4,49, Prix €22,5 /kg
Vendu par Edeka, Allemagne

DATTES DULCISSIMA MAZAFATI



500 gr – Boîte carton
Prix 1€. Prix 2€ /kg
Vendu par Albert Heijn –
Pays Bas

DATTES BIO MEDJOUL



Nature Pure (SPAR).
300 gr €6,99. Prix €23,3 /kg
Vendu par Spar,
Autriche

DATTES MEDJOUL ENTIÈRES AVEC NOYAU BIO TESCO FINEST



Origine : États-Unis.
200gr. Sachet plastique avec
boîte cartonnée à l'intérieur
Fabriqué : États-Unis/Mexique.
Prix : £2,50, £12,50 /kg

DATTES NATURELLES SÉCHÉES EL CORTE INGLÉS



Origine : Tunisie
350g. boîte plastique
Fabricant : Biosca
Tamara Bernabé Biosca Alimentación.
Prix € 2,90, €8,29 /kg

DATTES MEDJOUL ENTIÈRES AVEC NOYAU BIO



Origine : États-Unis
Marque: Pronatura
200gr. Emballage : boîte plastique
Fabriqué : États-Unis. Distribué : Pronatura
Prix : €5,5 Prix €27,75 /kg

DATTES DEGLET NOUR ORIGINE TUNESIE



Marque : Your Organic Nature
300 gr. Emballage : sachet sans plastique.
Prix €3,69 . Prix 12,3 /kg
Vendu par Ekoplaza,
Pays Bas.

DATTES MEDJOUL QUALITÉ PREMIUM



Marque Hasad.
Origine Palestine. 908gr.
Emballage : boîte en carton avec fenêtre.
Prix €11,95.
Vendu par Middle East Market,
France.

DATTES SEEBERGER DÉNOYAUTÉES NATURE



500 gr. Sachet
Fabricant Seeberger GmbH
Prix €4,99. Prix €9,98 /kg
Vendu par Edeka,
Allemagne

DERIVÉS DE DATTES

SIROP DE DATTE RAPUNZEL



250 gr. €4,95.
Prix par litre 19,8
Produit de la Tunisie conditionné
en Allemagne.
Vendu par Biocoop France

PÂTE DE DATTES



Pâte de dattes bio de Tunisie.
Marque Rapunzel Naturkost,
Allemagne

DATTES ORGANIC TOPPING DATE AND ALMOND



Marque Vital (Spar).
Emballage, sachet.
150gr. Prix: € 1,99
Prix par kilo: € 13.27.
Vendu par Spar Autriche

PÂTE DE DATTES



Marque Ziné.
Bloc de 1 k.
Prix €3,2.
Origine Irak.
Vendu par Middel East Market,
France.

GROSSISTE

MEDJOUL D'ISRAEL



Boîte 5 kg

DEGLET NOUR DE TUNISIE



Boîte 7 kg

MEDJOUL DE PALESTINE



Boîte 5 kg

MEDJOUL DE JORDANIE



Boîte 500 g

MEDJOUL DU MARON



Boîte 2 kg

MEDJOUL D'AFRIQUE DU SUD



Boîte 1 kg

8 Source d'information complémentaire

[European Commission – My Trade Assistant](#)

[European Commission – Access to Markets- Guide for export of goods](#)

[Import Promotion Desk – Market Information](#)

[International Trade Statistics – Trademap](#)

[CBI- Exporting processed fruit and vegetables and edible nuts to Europe](#)

[CBI- 9 tips for finding buyers in the European processed fruit and vegetables market](#)

[CBI-Exporting dates to Europe](#)

[International Dry Fruit and Nut Council](#)

[Europe Edible Nut and Dry Fruit Association](#)

SOURCES PRINCIPALES

CBI/IPD (2016). *Les dattes en Allemagne. Le point sur les dattes biologique de Tunisie.*

CBI (2020). *The European market potential for dates.* Disponible sur : <https://www.cbi.eu/market-information/processed-fruit-vegetables-edible-nuts/dates/market-potential>

CBI (2020). *Entering the European market for dates.* <https://www.cbi.eu/market-information/processed-fruit-vegetables-edible-nuts/dates-0/market-entry>

Direction Générale du Commerce de la Commission « DG Trade » (2021). *Access2Markets.* Disponible sur : <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/home>

International Trade Centre (2019). Trade Map. *Trade statistics for international business development.* Disponible sur : <https://www.trademap.org/Index.aspx>

MORDRET, Charles (2020). *Analyse du potentiel de diversification et de valorisation des exportations algériennes de dattes.*

Cette fiche d'information produit a été composé par Charles Mordret pour la GIZ au nom de la sequa gGmbH en juin 2021.

Consultez notre [avis de non-responsabilité.](#)

Financé par



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

Mis en œuvre par

